



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Le 28 juin 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 28 juin 2023, à 19 h 45, à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon, située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et vice-président
Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal de Sainte-Catherine
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier est également présent.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries étant tous présents à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon à 19 h 45, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Ouverture de la séance
3. Mandat de conclure une entente
4. Levée de la séance

Tous les membres du conseil d'administration ont apposé leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire lequel est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

54-06-23

1.

Renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et résolu à l'unanimité que les membres du conseil d'administration renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

La renonciation à l'avis de convocation, signée par l'ensemble des membres présents, est déposée au dossier de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-06-23
2.0

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance extraordinaire à 19h45.

ADOPTÉE

56-06-23
3.0

Mandat de conclure une entente

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et résolu à l'unanimité de confier un mandat à messieurs Jean-Claude Boyer, Normand Dyotte et Sylvain Bouchard afin de rencontrer les deux groupes syndicaux pour discuter des projections financières et des orientations opérationnelles pour la bonne marche de la Régie. Dans le cadre de ces discussions, ceux-ci ont le mandat de conclure une entente, le cas échéant, avec les syndicats pour régler les différends existants.

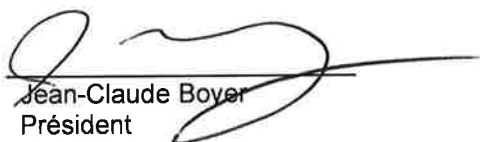
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

57-06-23
4.0

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel LeBlanc, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu de lever la séance à 19h50.

ADOPTÉE


Jean-Claude Boyer
Président


Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier